

06 mai 2026 -06:30

La Belgique atteint l'objectif UE 2030 de pauvreté, mais des défis subsistent

Il ressort du dernier rapport de suivi du SPF Sécurité sociale, que la Belgique a atteint (provisoirement) son objectif européen de réduction de la pauvreté fixé pour 2030. « *Il est frappant de voir que tous les sous-indicateurs – qu'il s'agisse de la "pauvreté monétaire", "des ménages quasi sans emploi" ou "de la privation matérielle et sociale sévère – évoluent de manière positive* » affirme Jeroen Horemans du SPF Sécurité sociale.

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a diminué chez 344 000 Belges

D'ici 2030, l'Union européenne souhaite réduire de 15 millions le nombre de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Pour la Belgique, l'objectif visé est de 279 000 personnes. Les chiffres de l'EU-SILC 2025 montrent une diminution d'environ 344 000 personnes depuis 2019. Il s'agit donc de 65 000 personnes supplémentaires que l'objectif initial pour 2030.

« Malgré cette avancée positive, environ 1,9 million de Belges courent encore un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Environ 40 % cumulent les risques sociaux. Chez les enfants, le chevauchement est encore plus fréquent. En 2025, par exemple, plus de la moitié des enfants courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale si l'on tient compte d'au moins deux sous-indicateurs. » – Jeroen Horemans du SPF Sécurité sociale

Pas de corrélation entre augmentation des revenus les plus bas et ménages où personne ne travaille

L'avancée enregistrée depuis 2019 s'explique principalement par un renforcement du revenu des ménages qui a réduit le risque de pauvreté financière (- 3,9 points de pourcentage, à 10,9 %). Nous remarquons également, après un recul l'année dernière, qu'il y a à nouveau moins de 1 million de personnes qui vivent dans des ménages quasi sans emploi, c.-à-d. des familles où presque personne ne travaille.

Selon Jeroen Horemans du SPF Sécurité sociale, il semblerait que *« depuis 2019, la croissance des revenus réels ait été plus forte sur la partie basse de la répartition des revenus. Le niveau de vie de ces groupes s'est donc amélioré. Cela s'est produit durant une période où le nombre de ménages quasi sans emploi n'a pas continué à augmenter. Nous n'observons pas non plus cette année de corrélation entre l'amélioration des revenus les plus bas et la part des ménages à faible intensité de travail »*.

Amélioration du niveau de vie de certains groupes vulnérables

On observe pour la première fois depuis longtemps une diminution, certes limitée (-1,3 point de

pourcentage, à 4,9 %) du risque de privation matérielle et sociale sévère. Ce chiffre reflète la capacité des personnes à subvenir à leurs besoins essentiels et oscille depuis des années autour de 6 %. La baisse récente a été nettement plus marquée dans les groupes aux revenus les plus bas. Cela semble indiquer que « *le niveau de vie des groupes aux revenus les plus bas et des familles quasi sans emploi s'est amélioré. Toutefois, nous devons être prudents. Comme toujours, les chiffres de la pauvreté accusent un décalage*^[1] et il ne faut pas accorder trop d'importance aux fluctuations d'une année à l'autre », ajoute Jeroen Horemans.

Et à présent ?

L'indicateur européen de pauvreté (AROPE) se base sur l'enquête EU-SILC. Celle-ci mesure les revenus et les conditions de vie. L'indicateur évolue en fonction :

- du nombre de personnes dont le revenu du ménage se situe sous le seuil de pauvreté (« à risque de pauvreté » ou « AROP ») ;
- du nombre de ménages où quasi personne ne travaille (« à faible intensité de travail » ou « LWI ») ;
- du nombre de personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins essentiels quotidiens (« souffrant de privation matérielle et sociale sévère » ou « SMSD »).

Pour maintenir la baisse du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et continuer à progresser, la Belgique peut miser sur un ou plusieurs de ces éléments : renforcer le revenu des ménages, réduire la proportion de ménages où quasi personne ne travaille et/ou renforcer le pouvoir d'achat, afin que les personnes puissent acquérir les biens et services nécessaires.

L'évolution future de la situation de la pauvreté en Belgique dépendra de l'impact des mesures prévues par le gouvernement sur ces trois indicateurs. Une approche globale et multidimensionnelle reste essentielle, en particulier pour les ménages confrontés à plusieurs risques qui se recourent. Dans ce contexte, il est crucial de prendre en compte la complexité de la problématique de la pauvreté et le caractère d'investissement de la politique sociale.

^[1] Les chiffres de la pauvreté connaissent toujours un certain décalage. En effet, l'EU-SILC étudie les revenus de l'année précédente : l'EU-SILC 2025 renvoie ainsi à la situation de revenus de 2024.

[Lisez le rapport complet ici](#)



Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale
Centre Administratif Botanique - Finance Tower
Boulevard du Jardin botanique 50/100
1000 Bruxelles
Belgique
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Sofia Ati Allah
+32 473 13 13 29
press@minsoc.fed.be

